

Chronique économique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **24 (1953)**

Heft 10

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

fréquentation des trains va en s'améliorant. C'est ainsi que le nombre des voyageurs transportés à destination de Saignelégier à l'occasion du Marché-concours national de chevaux en 1953 a augmenté de 70 % environ par rapport à l'année précédente. Il n'en reste pas moins qu'un grand effort doit encore être déployé dans le domaine de la propagande pour faire connaître de plus en plus le charme particulier des grands pâturages jurassiens. Ainsi seulement il sera possible de tirer avantageusement parti de l'excellent équipement technique du nouveau réseau ferroviaire jurassien.

JEAN VON KAENEL ing. dipl. EPUL
Directeur C.J

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

L'Organisation européenne de coopération économique relève, dans un rapport au Conseil de l'Europe, que le déficit en dollars de l'Europe à l'égard des Etats-Unis et du Canada, pendant les cinq premiers mois de cette année, a été inférieur de 1.116 millions de dollars à celui de la période correspondante de l'année dernière. Il n'a été, en effet, que de 597 millions de dollars, au lieu de 1.713 millions. Les importations européennes en provenance de ces deux pays ont baissé de 35 %, tandis que les exportations se sont accrues de 20 %. Le déficit de la balance des échanges entre l'Europe et le reste du monde a été, au terme du premier trimestre de cette année, de 1.195 millions de dollars, soit 412 millions de moins qu'au terme de la période correspondante de 1952. Cette diminution est due pour une part importante (300 millions de dollars) à des baisses de prix.

Nos exportations de montres vers les marchés européens. L'Europe absorbe le quart de la production horlogère suisse. Au cours du premier semestre de 1953, ses achats portèrent sur 3,1 millions de pièces représentant une valeur totale de 112 millions de francs. — Le gouvernement de Bonn s'est éloigné du dirigisme. Cependant, l'importation de quelques marchandises étrangères demeure contrôlée ; les montres suisses figurent parmi ces produits. Leur contingent avait été fixé à 7,2 millions de DM pour la période allant du 1^{er} avril au 30 septembre 1953. La première répartition de licences porta sur 5 millions. Les importateurs d'outre-Rhin et leurs fournisseurs suisses firent observer que le solde de 2,2 millions était insuffisant. Les deux gouvernements ont convenu d'augmenter le contingent horloger de 2,8 millions. — Nos exportations horlogères en Finlande ne se raniment guère, vu la mauvaise alimentation de notre clearing avec ce pays : les Finlandais éprouvent une peine croissante à placer chez nous leur bois, leur cellulose et leur pâte à papier. Les stocks amassés au début de la guerre de Corée grèvent les transactions. Conséquence : les Finnois réduisent leurs achats en Suisse. Le contingent réservé à notre industrie de la montre a déjà été ramené de 2,8 à 1,8 million de francs en l'espace d'une année. — Depuis longtemps, les relations horlogères avec l'Espagne ne donnent pas satisfaction. En 1951-52, le contingent de 2,8 millions de francs prévu dans l'accord commercial signé par

Madrid et Berne est resté complètement inutilisé. Le contingent suivant, pourtant réduit à 1,8 million, a connu le même sort. Le gouvernement Franco vient toutefois de consentir à débloquer pour 5 millions de licences, soit les $\frac{3}{4}$ des licences en souffrance.

Une offensive contre nos importations horlogères. L'organe officiel de la Chambre suisse d'horlogerie, « La Suisse horlogère », commente en ces termes la nouvelle annonçant que trois manufactures d'horlogerie américaines ont demandé une majoration des droits de douanes sur les produits de cette industrie : Elgin, Hamilton et Waltham ont déposé, le 31 août, leur nouvelle demande tendant à ce que soit invoquée la clause échappatoire de l'accord commercial entre la Suisse et les Etats-Unis (du 9 janvier 1936) pour que puissent être augmentés les droits américains sur les produits horlogers. A vrai dire, ces manufactures n'en veulent qu'aux importations de montres et mouvements, comptant de 7 à 17 pierres, ainsi qu'à leurs parties détachées. Assez habilement, elles ne requièrent pas la réouverture du procès déjà jugé en 1952, mais invoquent des faits nouveaux qui, selon elles, se sont produits depuis août de l'année dernière... Pour le moment, dit « La Suisse horlogère », les hostilités ayant à peine été déclenchées, nul ne saurait dire quel tour elles prendront. Il ne servirait toutefois à rien de nier que de nombreux motifs d'inquiétude existent et qu'il convient — plus que jamais — de faire preuve de vigilance.

Un accord germano-suisse sur les investissements vient d'être conclu. Il s'agit de l'utilisation d'une partie de la créance de 650 millions que la conférence de Londres nous a reconnue en paiement des avances que nous avons consenties à nos voisins du nord pendant la guerre. L'accord récent porte sur l'utilisation de 250 millions comme avance à l'Allemagne. Un crédit de 140 millions est consenti aux chemins de fer allemands et un autre, de 110 millions, est accordé à l'industrie sidérurgique allemande. Ces crédits porteront intérêt à 4 %. Le second crédit est remboursable en quatre annuités à partir de 1971, ou plus tôt si les deux gouvernements le désirent. En échange de ces deux avances, nous obtenons les avantages économiques suivants : les 140 millions prêtés aux chemins de fer allemands seront employés à l'électrification de la ligne Carlsruhe-Bâle, une des plus importantes voies d'accès du Gothard, ce qui nous permettra de mieux nous défendre contre la concurrence du Mont-Cenis et du Brenner. D'autre part, les neuf plus grandes entreprises de l'industrie sidérurgique allemande se sont engagées, en cas de pénurie, à nous livrer le fer et l'acier dont nous pourrions avoir besoin, jusqu'à concurrence de 100.000 tonnes par an, au prix mondial.

La capacité de production de nos usines électriques a augmenté, pendant l'année 1952, de 465 millions de kWh. grâce à la mise en service des nouvelles installations des usines de la Maigrange (2 millions de kWh.), de Simplon-Gondo (163 millions) et de Wildegg-Brougg (300 millions). Ce gain est hautement appréciable à une époque où les besoins en électricité augmentent à un rythme rapide. Les entreprises prennent d'ailleurs leurs précautions pour l'avenir : lorsque les usines qui étaient encore en construction à la fin de l'an dernier seront achevées, les consommateurs d'énergie pourront compter sur un accroissement de production de 3,7 milliards de kWh.



Le trafic ferroviaire Delle-Brigue a été l'objet, à Bienne, d'une conférence entre les représentants des communes de Porrentruy, Delémont, Moutier, Bienne et Berne, de l'Association pour la défense des intérêts du Jura, de la Chambre de commerce de Bienne, de la Société des voyageurs de commerce, de l'Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie, de la Chambre de commerce française pour la Suisse et de la Société de développement de Bienne, sous la présidence de M. le maire Baumgartner. M. le conseiller d'Etat Brawand était présent. En raison des tendances centralisatrices de la SNCF, l'assemblée a décidé d'insister pour que des mesures soient prises afin que la ligne de Delle à Brigue via Bienne-Berne-Lœtschberg et la région industrielle qu'elle dessert ne soient pas coupées des liaisons ferroviaires internationales dont elles ont bénéficié par le passé. On estime que la réalisation des vœux les plus pressants n'est pas possible sans une amélioration des installations techniques et la construction de doubles voies ; l'assemblée demande, comme première étape, la mise en chantier immédiate des tronçons de ligne Bienne-Berne et Delémont-Moutier, qui ne sont pas encore à double voie. Un mémoire circonstancié sera adressé à la direction générale des CFF. — A cet égard, il y a lieu de relever la réponse donnée par le ministre français des travaux publics à une intervention du conseil municipal de Pontarlier, en faveur de l'électrification de la ligne Dijon-Les Verrières, réponse qui spécifie que Bâle et Genève sont « les gares internationales les mieux placées pour le trafic international entre la France et la Suisse ». La politique ferroviaire française, défavorable à la ligne Delle-Delémont, a donc tendance à se confirmer.



Les recettes douanières de la Confédération se sont élevées, pendant les huit premiers mois de l'année, à 302,1 millions, soit 13,6 million de plus que pendant la même période de l'année précédente.



La construction dans le domaine public est le sujet d'une circulaire du Département fédéral de l'économie publique adressée aux cantons, leur recommandant de réduire dans la mesure du possible le volume de leurs bâtisses. Si tous les projets envisagés pour cette année sont exécutés, les communes construiront plus de deux fois autant que la Confédération. Les constructions projetées pour 1953 par la Confédération accusent un fléchissement de 2 % par rapport à 1952. Ceux des cantons, en revanche, sont en augmentation de 9 % et ceux des communes de 12 %. Le but de ces appels à la modération tend à ce qu'il soit constitué des réserves de travaux en vue d'une dégression éventuelle, en différant la réalisation de projets non urgents.



Les prix du blé. Le Conseil fédéral a maintenu pour la récolte de 1953 les prix payés en 1952, savoir, par 100 kilos nets, 64,5 francs pour le froment type I (Mont-Calme, etc.), 66 fr. pour le froment type II (Plantahof, etc.), 67 fr. pour le froment type III (Huron, etc.), 60,25 fr. pour le méteil, 56 fr. pour le seigle et 60 fr. pour l'épeautre non décoré. Dans les régions de montagne, ces prix sont majorés de 2 ou 3 francs suivant l'altitude.

L'association **Pro Jura** a fêté son cinquantenaire, le 13 septembre, à Moutier. Le président, M. le docteur Chausse, a rappelé la fondation de la Société jurassienne de développement, en 1903, sous l'impulsion d'Albert Joray, alors maire de Moutier. Le but visé était de provoquer dans l'ensemble du Jura un mouvement tendant à y créer un courant de tourisme, à faire connaître le pays hors de ses frontières, à encourager les groupements locaux travaillant à l'embellissement des cités et des sites, à marquer le caractère propre d'une petite patrie. Le salut et les félicitations du gouvernement ont été apportés par M. Mœckli, président du Conseil-exécutif. Cette commémoration a mis en relief la prospérité de **Pro Jura** et l'assurance d'un fructueux avenir.

La gare de **Delémont** est en voie de transformation et d'agrandissement. Les travaux dureront une année et sont devisés à 363,000 fr. La première étape comporte l'aménagement d'une salle d'attente et d'un parc à vélos. L'ensemble du bâtiment sera élargi ; il correspondra à la saillie du buffet. Un hall spacieux donnera accès à trois guichets et au service des bagages.

La foire de **Chaindon** avait attiré beaucoup d'acheteurs, mais les 2101 chevaux présentés marquaient une diminution de 300 à 400 fr. sur les chiffres des années dernières. La Fédération des syndicats d'élevage a acheté des poulains hongres et des pouliches de 18 mois aux prix de 750 à 850 fr. pour les premiers et de 800 à 1100 fr. pour les secondes. Ces achats ont pour but de décongestionner le marché, opération déjà faite pour les poulains de l'année. Des poulains de qualité moindre ont été vendus pour la boucherie, et la Fédération octroie des subsides aux éleveurs afin qu'ils ne subissent pas de trop grosses pertes. Il s'agit là d'une action méthodique et heureuse en vue de résoudre la crise de l'élevage.

Le **XX^e marché-concours bovin** du Jura a eu, à Delémont, un succès inespéré. Il y avait 170 têtes de bétail. Le prix des vaches a oscillé entre 2000 et 2200 fr., celui des génisses entre 1800 et 2200 fr. Un sujet de choix s'est vendu 2700 fr.

Les charges d'assistance. Par rapport à l'année précédente, les dépenses nettes des communes jurassiennes pour l'année 1952 accusent une augmentation totale de 42,981 fr., soit 41,230 fr. pour les assistés permanents et 1751 fr. pour les assistés temporaires. L'augmentation totale représente 35 centimes par tête de population.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administr. du Bulletin — Editeur: Imp. du Démocrate S.A., Delémont
Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Scrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 38
Caissier: H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel: Fr. 8.— Prix du numéro: Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source